



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2021-088

PUBLIÉ LE 3 MAI 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

64-2021-05-03-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique MOREAU, directrice de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Pyrénées Atlantiques en faveur des personnels de la direction (2 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

64-2021-05-03-00005

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de Mme
Véronique MOREAU, directrice de la direction
départementale de l'emploi du travail et des
solidarités des Pyrénées Atlantiques en faveur
des personnels de la direction



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté n° _____ portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique MOREAU, directrice de la direction
départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques
en faveur des personnels de la direction**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Eric SPITZ, en qualité de préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté n° 64-2020-12-21-003 du 21 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Véronique MOREAU, en qualité de directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et M. Thierry D'ANGELO, en qualité de directeurs départementaux adjoints de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'arrêté n° 64-2021-03-30-00002 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-29-00014 du 29 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Véronique MOREAU, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

Article premier : Conformément aux termes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-29-00014 du 29 avril 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Véronique MOREAU, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques, Mme Véronique MOREAU subdélègue sa signature en matière d'ordonnancement secondaire, pour les actes comptables concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titre de perception, états exécutoires) aux agents dûment désignés ci-après dans la limite des attributions qui leur sont confiées :

Mme Monique GUILLEMOT-RIOU Directrice départementale adjointe	
M. Thierry D'ANGELO Directeur départemental adjoint	
Mme Christine BILLONDEAU Responsable du pôle solidarités et inclusion	
M. Richard CRISTINA Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire du secrétariat général commun	

Les agents qui figurent dans le tableau ci-dessous sont habilités exclusivement à valider des actes comptables concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

- aide sociale (BOP 0177)
- mandataires judiciaires à la protection des majeurs (BOP 0304)
- cellule territoriale d'appui à l'isolement pour les malades atteints de la COVID 19 (BOP 0304)

Mme Corine LAGACHE Responsable du service protection des personnes	
Mme Martine FERRER Adjoint administratif au service protection des personnes	

Les agents précités dans les tableaux ci-dessus sont également habilités à valider des actes comptables dans le cadre des outils CHORUS, CHORUS-FORMULAIRE et CHORUS DT.

Article 2 : Sont exclus de la délégation conférée à l'article premier, les actes et documents visés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-29-00014 du 29 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Véronique MOREAU, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques, qui restent soumis à la signature du préfet.

Article 3 – Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :

POUR LE PREFET
ET PAR SUBDELEGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 4 – La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, les personnels concernés et le directeur des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le 03 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités

Véronique MOREAU